



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 121553

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les conditions d'attribution de la prime de retour à l'emploi. Il semblerait que des personnes ayant repris un travail dans une collectivité territoriale se voient refuser l'octroi de la prime alors même qu'ils répondaient aux critères retenus. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une réelle distinction existe, en la matière, entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121553

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3242